

## DUMPING SALARIAL ESH

Dernière mise à jour : 06-02-2019

Le dumping salarial organisé dans la branche des ESH se poursuit !  
La dernière réunion de négociation de la branche des ESH concernant les minima 2019 est terminée par un constat d'échec .

Rémunérations : Notre grille de salaires continue sa dégringolade orchestrée par le collège employeur. Les premiers niveaux sont à 40 € sous la barre du SMIC et si cela continue les seconds niveaux ne vont pas tarder à se retrouver au SMIC (1521€). Les premiers niveaux cadres ne sont pas mieux lotis puisque le G5 se trouve à 765€ sous le plafond de sécu. Pourquoi être cadre si on ne cotise pas à la caisse des cadres ?  
C'est toute la cohérence de notre grille de classification qui doit être revue !

Dialogue social : La technique utilisée par nos employeurs est simple et pourtant dramatiquement efficace : Ils font des propositions totalement inacceptables ne pouvant être validées par les syndicats. Aucun accord étant signé, les salaires stagnent pour un an de plus !

Idée reçue véhiculée par les employeurs : « Les salaires mini de la branche ne reflètent pas la réalité des politiques salariales menées dans les entreprises ». C'est FAUX car plus on est embauché à ras les pâquerettes, plus il faudra du temps pour parvenir à un salaire acceptable. Même punition concernant les promotions avec changement de coefficient.

RSE (Responsabilité Sociale des Entreprises) : Il est clair que nous travaillons dans une branche qui gère son personnel dans une logique purement comptable. Nous sommes assimilés à une ligne budgétaire et en conséquence la variable d'ajustement ; un système très juteux pour nos dirigeants (Voir le dernier rapport ANCOLS page 119).

Surréaliste : Nos employeurs se plaignent du manque d'attractivité de la branche. Sont-ils à ce point « hors sol » pour ne plus faire le lien entre les niveaux de salaires proposés à l'embauche et l'attrait de notre secteur d'activité ?

ALORS, QU'ATTENDONS-NOUS POUR NOUS METTRE EN COLERE ?